

REPUBLIQUE FRANCAISE

 DEPARTEMENT DE L'YONNE

 ARRONDISSEMENT D'AVALLON

 COMMUNE DE TONNERRE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
 TONNERRE**
 N° 2024 / 123

**Nombre de
 conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 19

Exprimés : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux mai, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 16 mai 2024.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Chantal PRIEUR, Pascal LENOIR, Sylviane TOULON, Gaëlle BENOIT, Christian ROBERT, (adjoints), Gilles BARJOU, Jeanine CALCIO GAUDINO, Philippe GERTNER, Marie-Laure BOIZOT, Jocelyne PION, Sophie DUFIT, Guy ROY, Jean-François FICHOT, Nicole ELBACHIR, Dominique AGUILAR, Jean-Claude CASTIGLIONI, Laurent LETRILLARD, Nabil HAMAM.

Absents représentés : Michel DROUVILLE, Bernard CLEMENT, Bahya BAILICHE, Lucas MANUEL.

Absents : Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI, Silvia LARRANDART

Secrétaire de séance : Gaëlle BENOIT

Nomenclature @CTES : Domaine et Patrimoine / Divers

DOMAINE ET PATRIMOINE

CONVENTION D'ANCRAGE POUR LA VIDEOPROTECTION

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Considérant le déploiement du dispositif de vidéo-protection sur l'ensemble des secteurs de la Ville ;
- Considérant que sa mise en œuvre implique l'ancrage de dispositifs techniques sur des immeubles appartenant à des propriétaires privés ou gestionnaires d'immeubles ;
- Considérant le projet de convention annexé à la présente délibération ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide	Pour : 23
	Contre : 0
	Abstention : 0

- D'approuver la convention type qui sera conclue avec chaque propriétaire privé ou gestionnaire des immeubles concernés ;
- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer les conventions d'ancrage ainsi que tous documents afférents.



Pour extrait conforme,
 Le maire
 Cédric CLECH